

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module **Politiques sociales** 2023-2024

Code T.TS.SO354.F8.F.24	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 6 ECTS	Langue <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais
---------------------------------	---

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
4. Etablir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Objectifs d'apprentissage du module

- Politique sociale
 - Connaître les principales étapes de l'histoire des assurances sociales en Suisse.
 - Connaître les caractéristiques des politiques publiques dans le domaine social en Suisse.
 - Savoir identifier les principaux enjeux du non-recours aux prestations sociales.
- Sécurité sociale
 - Connaître les bases de la législation fédérale en matière de sécurité sociale dans les domaines suivants: retraite, invalidité, santé (maladie et accident), chômage, famille, ainsi que l'aide sociale.
 - Savoir mobiliser ce cadre légal et fédéral (et le cas échéant, genevois) pour analyser des cas concrets.
- Droit du travail et responsabilité
 - Identifier les facteurs de fragilisation ou au contraire de protection des travailleurs qui découlent des dispositions légales.
 - Connaître les principaux droits et obligations qui découlent du contrat de travail.
 - Connaître les responsabilités civiles/pénales spécifiques des travailleurs sociaux ainsi que les devoirs liés au secret dans les missions (para)étatiques.

Domaine **HES-SO** Travail social
Filière Travail social

5 Contenu et formes d'enseignement *

Contenu

- Protection sociale (politique sociale + sécurité sociale) : 44h
- Droit du travail et responsabilité: 24h

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

- **Pédagogie :**
Cours ex cathedra en présentiel, séminaires de discussion ou ateliers dans lesquels des exercices sont effectués en présence de l'enseignant.e. Lectures obligatoires et exercices à domicile. Compléments éventuels : visites de terrain ou invités issus du terrain. Les cours de politique sociale et de sécurité sociale sont donnés par le/la même enseignant.e, de façon intégrée, afin de mettre en évidence les liens entre ces deux domaines.
- **Organisation :**
Afin de favoriser une dynamique de groupe et un soutien individualisé des étudiant.e.s, des groupes d'environ 25 personnes (horaire A) 40 personnes (horaire B) sont en principe constitués. Les étudiant.e.s sont inscrit.e.s d'office aux examens rattachés à leur groupe. Les syllabus des cours, les Powerpoints et autres ressources liées aux cours sont disponibles sur le site moodle. A titre exceptionnel, les cours peuvent se donner sur Teams.
- **Présence :**
Il n'y a pas d'obligation de présence dans ce module. Une participation régulière et active aux cours est toutefois fortement conseillée.
- **Attitude en classe :**
Afin de garantir à chacun.e de bonnes conditions d'apprentissage, le respect des règles élémentaires de ponctualité et de discipline en classe est impératif. Un non-respect de ces règles peut entraîner le renvoi du cours.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Evaluation écrite (examen individuel sur table Hets)

3 examens sur table de même valeur (total 90 points):

- Sécurité sociale (30 pts.) : Lundi 10 juin 2024, 9h30-11h00
- Politique sociale (30 pts.) : Mercredi 12 juin 2024, 9h30-11h00
- Droit du travail et responsabilité (30 pts.) : Jeudi 13 juin 2024, 9h30-11h00

Pour que le module soit validé, l'étudiant.e doit obtenir une note comprise entre A et E. Pour cela, l'étudiant.e doit obtenir au moins 60% des points sur le total des points du module, soit un minimum de **54 points au total**.

En cas d'**absence à un examen** sans justification certifiée reçue **dans les 48h**, l'étudiant.e obtient F au module (échec) - (cf Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO, art 28 al.2.

Répétition : F8

Notation après répétition : A et E = module validé ; F = module échoué.

L'étudiant.e qui obtient une note F à un module doit le répéter dès que possible (art. 30, al.1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO) ; il ou elle peut alternativement :

a) se présenter à une nouvelle évaluation du module concerné lors d'une deuxième session prévue durant la même année académique (session de septembre);

b) fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module concerné l'année académique suivante (session de juin);

Procédure : l'étudiant.e retourne le formulaire avec la modalité de répétition choisie au plus tard trente jours après la notification de l'échec. En cas de non réponse de l'étudiant.e, la modalité a) sera appliquée par défaut, et une absence non justifiée à cette deuxième évaluation aura pour conséquence un échec définitif au module et entraînera l'exclusion de la filière (art. 14, let. b du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social).

La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir la note de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

9 Bibliographie

Une bibliographie complète est remise durant le cours.

10 Enseignant-e-s

Battaglini Mottier Monica
Crettaz Eric
Dufrêne Catherine
Jaquierie Virginie
Jimenez Jean-Daniel
Lavanchy Nicole
Lucas Barbara

Responsable de module *

Barbara Lucas

Liste des vacataires :
Anne-Sylvie Claivaz-Moser
Rémy Kammermann

Descriptif validé le *

19 février 2024

Descriptif validé par *

Sophie Rodari, responsable de filière